

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal

1002 Lausanne

Lausanne, le 11 novembre 2013
C. 35/18-uc – FIPAV/IDAFF 178'168

Question écrite N°18 de M. André Gebhardt, déposée le 24 septembre 2013

Forêt de Vernand-Dessous

Au début juin, le Service des parcs et domaines de la Commune de Lausanne a procédé à la coupe d'une sapinière à l'aide d'un engin lourd type Processeur.

Je m'étonne de cette exploitation d'arbres coupés en pleine sève, d'environ 35 à 40 ans, essentiellement Epicéas et quelques Douglas.

Ce bois sera d'une qualité moindre pour son emploi en charpente ou menuiserie car il comporte encore beaucoup de matière nutritive, il sera sujet aux attaques d'insectes et champignons.

Par ailleurs, il est coupé jeune, sa durée de vie étant de 75 à 80 ans. Il en est résulté un volume de 752 billons sur lesquels a été appliqué le logo « Bois suisse ».

Renseignements pris, il s'agissait d'approvisionner une scierie en manque de bois.

Les scieries font pression sur le prix et beaucoup de groupements forestiers ne veulent plus exploiter à perte.

De ce fait, ils n'ont pas cédé aux pressions, ce qui a provoqué, pour certaines scieries, un manque de matière première.

Sur ce même lieu de coupe, une nouvelle manifestation « Un arbre un enfant » est annoncée.

Pour cela aussi je suis étonné car pour certaines de ces manifestations, après une coupe, un défrichage total est opéré alors même que de jeunes arbres, de toutes grandeurs et essences, se dressent encore.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité :

- 1. Quelle autorité admet ces exploitations, sachant qu'un particulier désireux d'une coupe de bois doit, lui, attendre en octobre pour la faire ?*
- 2. Quelles autres forêts de la Ville ont accueilli la manifestation « Un arbre un enfant » ? Cinq autres semblables ont déjà eu lieu dans cette forêt.*

3. *Rajeunir la forêt certes, mais elle est aussi un lieu de délasserment avec ses innombrables chemins, ses étangs, ses chênes centenaires, ses ruisselets, son bloc erratique « La Pierre-à-Cambot », et ses tables de pique-nique, sa piste Vita, etc...etc...Et...toutes les couleurs que prennent ses frondaisons au fil des saisons.*

Ces dernières années beaucoup de coupes y ont déjà été réalisées, va-t-on encore, à nouveau, effectuer d'importants travaux ?

Ne pourrait-on pas surseoir la pression sur la forêt de Vernand-Dessous ?

Réponse de la Municipalité

Préambule

La Ville de Lausanne a mis en place, dès 2001, la manifestation annuelle «Un arbre, un enfant», qui permet chaque automne aux parents domiciliés à Lausanne dont l'enfant est né l'année précédente de venir planter un arbre dans un secteur des forêts communales. A cette occasion, qui vise notamment à maintenir un lien entre les lausannois et leurs forêts, quelques 1'500 arbres sont plantés.

Ces dernières années, les coupes de Vernand-Dessous ont été réalisées pour permettre de reconstituer une chênaie, notamment par le biais de la manifestation « Un arbre, un enfant ». La plantation de chênes est particulière et fragile car c'est une essence de pleine lumière qui ne supporte pas, dans sa jeunesse, la concurrence d'autres arbres ; les jeunes arbres doivent donc être plantés sur un sol propre qui est entretenu et fauché de manière ciblée une à deux fois par année.

La période d'exploitation anticipée de cette année est exceptionnelle et répond à une situation particulière. En effet, l'industrie du bois suisse, et en particulier les transformateurs de bois brut manque actuellement particulièrement de matière première, en raison d'un déficit d'approvisionnement lors de la saison passée, dû notamment aux conditions climatiques difficiles. Un acteur important de la branche, dernière grosse unité de sciage de Suisse romande est notamment concerné, alors que celui-ci est indispensable au paysage forestier régional. Le besoin annuel en matière première de cette scierie est de 120'000 m³ de petit bois résineux, le diamètre idéal étant de 40 cm. En règle générale, ces bois sont exploités lors d'éclaircies de jeunes forêts qui ont lieu en automne et hiver. Exceptionnellement, des critères fondés sur les conditions sanitaires du peuplement, la gestion forestière, la préservation de la biodiversité, ainsi que sur un besoin particulier d'encouragement et de soutien aux scieurs peuvent permettre, sous condition de la délivrance d'une autorisation expresse par le Canton, une exploitation plus rapide de la forêt. En l'occurrence, l'enjeu économique de soutien à cette scierie dans un contexte de grande pénurie d'approvisionnement a justifié l'autorisation exceptionnelle délivrée par le Canton d'effectuer des coupes additionnelles avant la fin du mois de juillet 2013.

Enfin, les prix sont fixés paritairement entre « la Forestière » (société coopérative qui commercialise plus de la moitié du volume de bois du canton de Vaud) et la scierie concernée ; la pression sur les prix est donc relative et en tout cas admise par les propriétaires forestiers par le biais de leur association faitière.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelle autorité admet ces exploitations, sachant qu'un particulier désireux d'une coupe de bois doit, lui, attendre en octobre pour la faire ?

L'Inspection cantonale des forêts, en la personne de l'Inspecteur du 18^{ème} arrondissement, a délivré l'autorisation de coupe au Service des parcs et domaines (ci-après SPaDom), dans le contexte particulier décrit en préambule.

Question 2 : *Quelles autres forêts de la Ville ont accueilli la manifestation « Un arbre un enfant » ? Cinq autres semblables ont déjà eu lieu dans cette forêt.*

Depuis 2001, plusieurs autres forêts du territoire de la Ville de Lausanne ont accueilli cette journée de plantation. La première expérience s'est faite aux « Censières », puis dans les environs du « Chalet Boverat », en 2003 et 2005 dans la forêt des « Vuargnes », en 2004 vers les « Saugealles », en 2006 près des « Buchilles » et, depuis 2007, à Vernand-Dessous. Si la Ville poursuit ses efforts dans cette forêt en particulier, c'est qu'elle se prête idéalement aux peuplements de chênes. Pour l'action « Un arbre, un enfant » la Ville de Lausanne a d'ailleurs reçu en 2011 un prix de l'Association « Proquercus », qui encourage la valorisation du chêne dans notre pays.

D'autre part, le but ici n'est pas de rajeunir la forêt, mais de favoriser le chêne pour ses multiples qualités, qu'elles soient techniques, esthétiques ou biologiques. Son bois, qui est l'un des plus nobles de notre région, a gardé sa valeur marchande, contrairement à l'épicéa qui voit son prix baisser d'année en année. Son écorce, son tronc, sa couronne, sont autant de refuges pour la microfaune. Cet arbre est essentiel à la préservation de la biodiversité. De plus, comme l'a souligné l'auteur de la question, il a une valeur esthétique importante : quoi de plus beau que de se balader à l'ombre de chênes centenaires. L'ensemble de ces raisons poussent la Ville de Lausanne à continuer ces plantations, qui sont par ailleurs les dernières consenties par la Ville, car depuis 2003 il n'est fait recours qu'à des processus entièrement naturels pour assurer la régénération des forêts communales.

Question 3 : *Rajeunir la forêt certes, mais elle est aussi un lieu de délasserment avec ses innombrables chemins, ses étangs, ses chênes centenaires, ses ruisselets, son bloc erratique « La Pierre-à-Cambot », et ses tables de pique-nique, sa piste Vita, etc...etc...Et...toutes les couleurs que prennent ses frondaisons au fil des saisons. Ces dernières années beaucoup de coupes y ont déjà été réalisées, va-t-on encore, à nouveau, effectuer d'importants travaux ?*

Ne pourrait-on pas surseoir la pression sur la forêt de Vernand-Dessous ?

La Ville de Lausanne est propriétaire de 78,5 ha de forêt à Vernand-Dessous, selon le plan de gestion en vigueur. La possibilité de coupe est de 700 m³, alors que le SPaDom y prélève en moyenne 500 m³ annuellement, en dessous des principes de sylviculture durables. Afin de garantir une chênaie de grande valeur pour les générations futures, l'action « Un arbre, un enfant » devrait se dérouler dans les bois de Vernand-Dessous jusqu'en 2018. Après cette date, la manifestation devrait se poursuivre dans les forêts de Vernand-Dessus.

Enfin, la Municipalité remercie l'auteur de la question de l'avoir rendue attentive au déficit d'information concernant ces chantiers à Vernand. A l'avenir, une séance d'information au public sera organisée avant le début de la coupe, comme c'est déjà pratiqué dans les forêts urbaines.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter